

Séance du 30 mars 2016



L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE TRENTE MARS, à VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Paul Desplaces en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PECHOUX, Maire

PRESENTS : M.PECHOUX, C.TRASSARD, B.GUERIN, H.BONNET, A. IACOVELLI, J.P.SAINT-CYR, G.LICHTLE, L.BORDELIER, J.CORMORECHE, Y.GALLAY, G.GAGNE, I.DE CARVALHO, A.SEMMADI, S.VERPAULT, I.VERRAT, A.GENIN, M.RAYMOND, C.MONTESSUIT, P.CHARRONDIERE, A.GOMES

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : D.DESFORGES à B.GUERIN, S.PERNET à C.TRASSARD, M. DUHAMEL-HERZ à H.BONNET, P.BERTHAUD à A.IACOVELLI, A.TESSIAUT à L.BORDELIER, D.BIDAULT à S.VERPAULT, M.CACHAT à C.MONTESSUIT, G.BRULLAND à M.RAYMOND

ABSENT : M. CROUZAT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, J.CORMORECHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Information préalables

- Condoléances aux familles de Patrick Méon et Camille Lavigne
- Reprise du commerce « Boucherie » rue du Palais par un nouveau boucher
- Pharmacie Grande rue : délocalisation à Carrefour Market
- Tacos : en liquidation judiciaire
- Hôtel Pierre et Anne de Bourbon : calendrier des travaux de muséographie

22 mars : lancement de la consultation : 420 000 € HT

18 avril : date limite de réception des offres

CM 25 mai : attribution des marchés autorisation donnée au maire de les signer

Durée des travaux : 6 mois

Fin 2016 : ouverture et inauguration

- Police Municipale : déménagement des locaux Bd des Combattants
- Signature de la vente de la maison Sénetaire à Fontanel Immobilier

1. EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA CCDSV SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le Maire expose que par arrêté du 14 décembre 2015, Monsieur le Préfet de l'Ain a pris acte du transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en lieu et place des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi suite à sa réunion du 15 mars 2016 comprenant notamment le tableau des charges transférées par les communes à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée à compter du 1^{er} janvier 2016.

2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

Budget Commune - Vote du Compte Administratif 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrè, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1^{er} Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

VOTE le compte administratif 2015 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 5 226 149.67 € RECETTES : 6 162 193.38 €
INVESTISSEMENT DEPENSES : 2 707 887.88 € RECETTES : 2 306 007.86 €

Excédent de Fonctionnement : 936 043.71 €

Déficit d'Investissement : 401 880.02 €

Compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 936 043.71 € + 141 794.01 € = + 1 077 837.72 €
Investissement : - 401 880.02 €+(-) 212 990.49 € = - 614 870.51 €

PRECISE que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

2 026 304.00 € en dépenses d'investissement.

2 123 883. 00 € en recettes d'investissement.

Budget Annexe –Développement - Vote du Compte Administratif 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour,**

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1^{er} Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

VOTE le compte administratif 2015 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 271 825.06 € RECETTES : 306 159.27 €
INVESTISSEMENT DEPENSES : 92 814.15 € RECETTES : 184 856 €

Excédent de Fonctionnement : 34 334.21 €

Excédent d'Investissement : 92 041.85 €

INDIQUE que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement : 34 334.21 € + 76 073.80 € = + 110 408.01 €
Investissement : 92 041.85 € + 285 933.86 € = + 377 975.71 €

PRECISE que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

398 475 € en dépenses d'investissement.

75 620 € en recettes d'investissement.

Budget Annexe –Loisirs et tourisme - Vote du Compte Administratif 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 28 voix pour,
Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1er Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

VOTE le compte administratif 2015 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES :	345 709.33 €	RECETTES :	473 611.78 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :	35 092.31 €	RECETTES :	20 460.05 €

Excédent de Fonctionnement : + 127 902.45 €

Déficit d'Investissement : - 14 632.26 €

INDIQUE que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	127 902.45 € + (-) 41 093.50 €	=	+ 86 808.95 €
Investissement :	- 14 632.26 € + 245 103.96 €	=	+ 230 471.70 €.

PRECISE que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

231 590 € en dépenses d'investissement.

0.00 € en recettes d'investissement.

Budget Annexe –Gendarmerie et réserves foncières(GRF) - Vote du Compte Administratif 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondière, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1^{er} Adjoint qui assure la Présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

VOTE le compte administratif 2015 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES :	229 971.43 €	RECETTES :	537 175.30 €
INVESTISSEMENT DEPENSES :	517 325.65 €	RECETTES :	8 624.97 €

Excédent de Fonctionnement : 307 203.87 €

Déficit d'Investissement : 508 700.68 €

INDIQUE que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture sont :

Fonctionnement :	307 203.87 €+ 140 309 €	=	+ 447 512.87 €.
Investissement :	- 508 700.68 € + (-) 1 686 211.63 €	=	- 2 194 912.31 €

PRECISE que les restes à réaliser 2015 s'élèvent à :

31 200 € en dépenses d'investissement.

2 188 000.00 € en recettes d'investissement.

3. ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Voir tableau annexé

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du bilan 2015 des acquisitions et cessions d'immeubles tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération

4. APPROBATION COMPTES DE GESTION 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

Budget Commune - Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrre, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C.Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 936 043.71 €	+ 1 077 837.72 €
Investissement	- 401 880.02 €	- 614 870.51 €

Budget annexe - Développement - Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 34 334.21 €	110 408.01 €
Investissement	+ 92 041.85 €	+ 377 975.71 €

Budget Commune – Loisirs et tourisme - Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 127 902.45€	+ 86 808.95 €
Investissement	- 14 632.26 €	+ 230 471.70 €

Budget Commune – Gendarmerie Réserves Foncières - Approbation du Compte de Gestion 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrre, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C.Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Fonctionnement	+ 307 203.87 €	+ 447 512.87 €
Investissement	- 508 733,68 €	- 2 194 912.31 €

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2015 du budget Ville et des budgets annexes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice, le résultat de la section de fonctionnement, devant en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Budget Ville - Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 077 837.72 € et un déficit cumulé d'investissement de 614 870.51 €,
Considérant que compte tenu de l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 2 026 304.00 €

RAR Recettes : 2 123 883.00 €

AFFECTE le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 560 546.21 €

Section Investissement

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 614 870.51 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 517 291.51 €

Budget annexe - Développement – Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 110 408.01 € et un excédent cumulé d'investissement de 377 975.71 €,
Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 398 475.00 €

RAR Recettes : 75 620.00 €

AFFECTE le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 110 408.01 €

Section Investissement

Recettes Article 001 (résultat d'investissement 2015 reportée) : 377 975.71

Budget annexe – Loisirs et Tourisme – Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par **28 voix pour**
Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 86 808.95 € et un excédent cumulé d'investissement de 230 471.70 €,
Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 231 590.00 €

RAR Recettes : 0.00 €

AFFECTE le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 85 690.65 €

Section Investissement

Recettes Article 001 (résultat d'investissement 2015 reporté) : 230 471.70 €

Recettes Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : pour le financement des dépenses d'investissement : 1 118.30 €

Budget annexe – Gendarmerie et réserves foncières – Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour**

Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 447 512.87 € et un déficit cumulé d'investissement de 2 194 912.31 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en investissement détaillé ci-dessous

RAR Dépenses : 31 200.00 €

RAR Recettes : 2 188 000.00 €

AFFECTE le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement 2015 reporté) : 409 400.56 €

Section Investissement

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement 2015 reporté) : 2 194 912.31 €

Recette Article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 38 112.31 €

6. **VOTE DES TAUX COMMUNAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2016**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour,**

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

Taxe d'Habitation : 13.36 %

Foncier Bâti : 18.75 %

Foncier non Bâti : 53.31 %

7. **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016** (budget ville, budgets annexes Développement, Loisirs et tourisme, GRF)

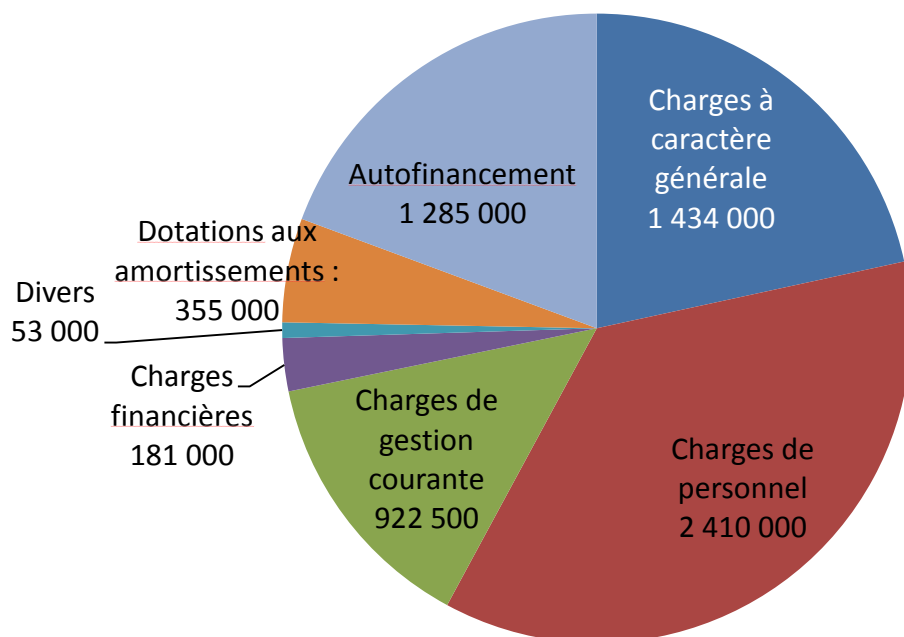
Budget Ville 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondièrre, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

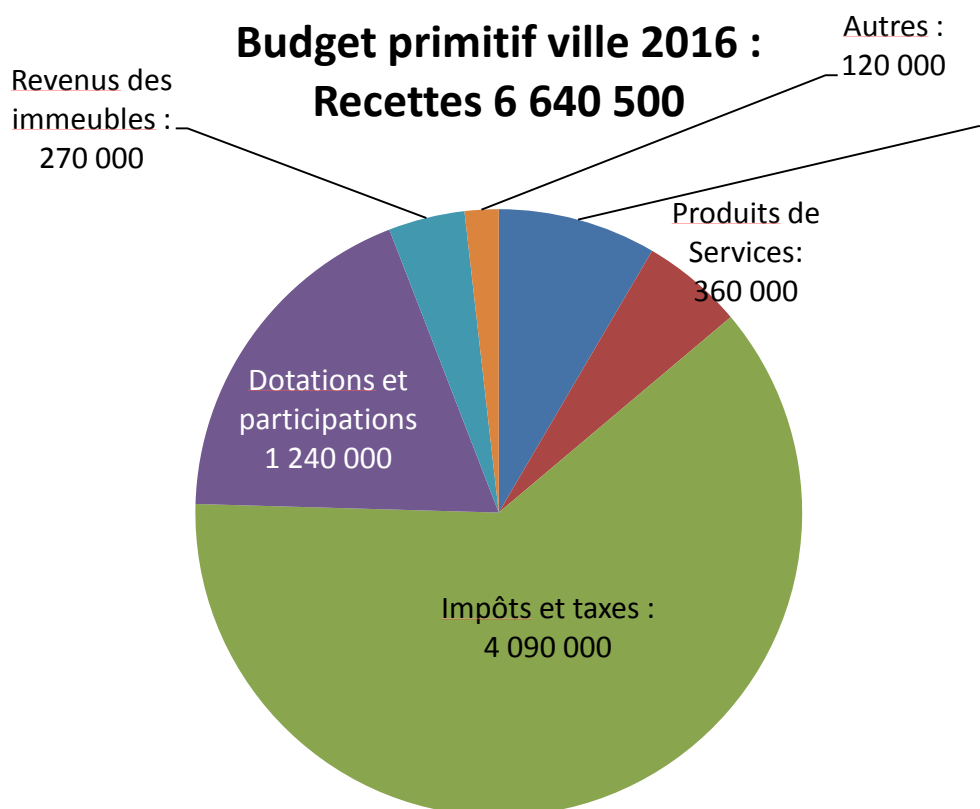
ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	5 250 474.51 €	5 250 474.51 €
Section Fonctionnement	6 640 546.00 €	6 640 546.00 €

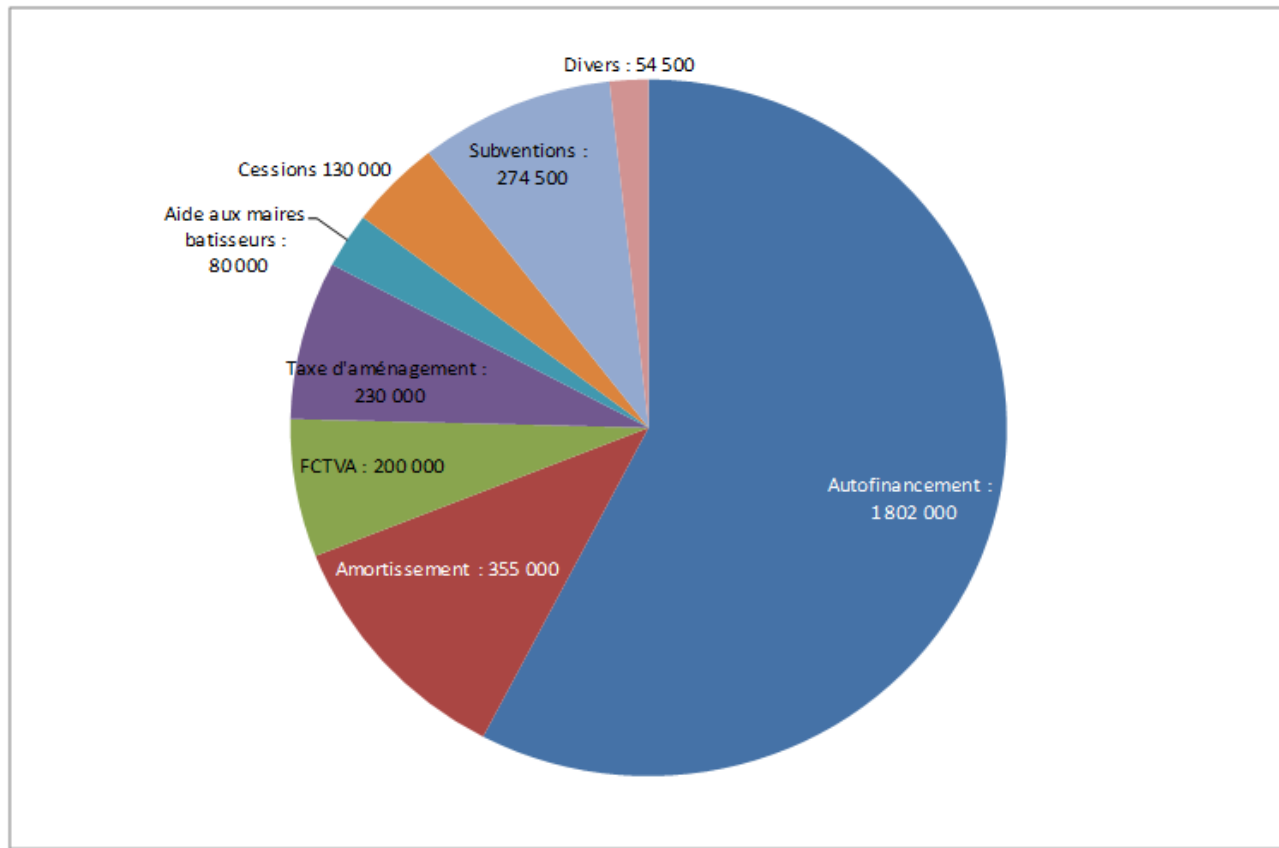
Budget primitif ville : Dépenses 6 640 500



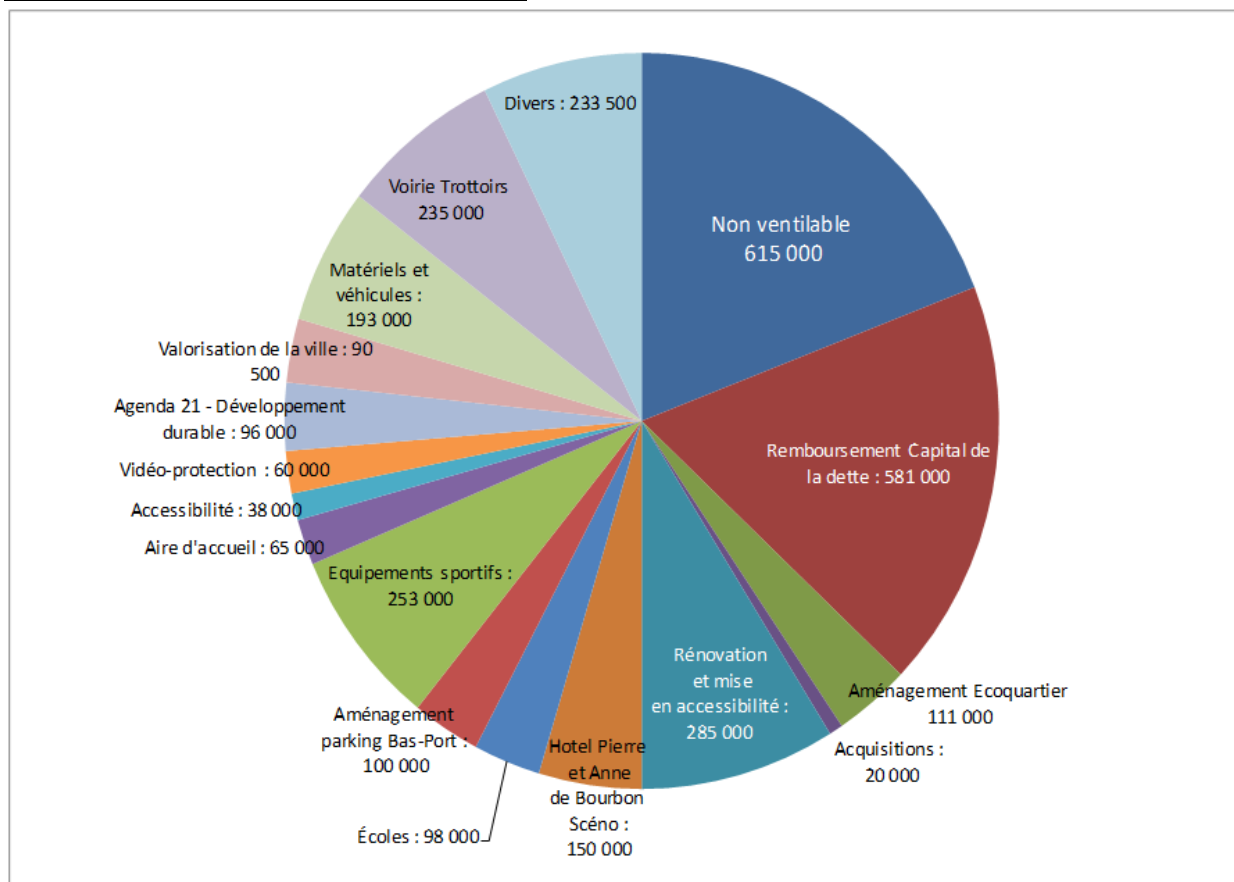
Budget primitif ville 2016 : Recettes 6 640 500



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016



Budget annexe – Développement 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour**,

ADOPTE le budget primitif du budget annexe Développement de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	474 200.00 €	474 200.00 €
Section Fonctionnement	232 600.00 €	232 600.00 €

Budget annexe – Loisirs et tourisme 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 28 voix pour**.

ADOPTE le budget primitif du budget annexe Loisirs et Tourisme de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	325 590.00 €	325 590.00 €
Section Fonctionnement	409 700.00 €	409 700.00 €

Budget annexe – GRF 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 22 voix pour et 6 voix contre (M.Raymond, C.Montessuit, P.Charrondière, M.Cachat, (qui a donné pouvoir à C. Montessuit), A.Gomes, G.Brulland (qui a donné pouvoir à M. Raymond))**

ADOPTE le budget primitif du budget annexe Gendarmerie et Réserves Foncière de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	2 901 212.31 €	2 901 212.31 €
Section Fonctionnement	689 000.00 €	689 000.00

8. FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Face à la baisse constatée de l'investissement public local, l'Etat a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros de l'Etat en faveur des communes et des EPCI comprenant :

500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes/EPCI (la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement des infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur du logement, les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

300 M€ dédiés à des projets de revitalisation et de développement des bourgs-centres.

200 M € qui viennent majorer la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) gérée par les préfets de département.

Les 2 premières enveloppes mises à disposition du préfet de région représentent un montant de 94.9 M€ pour la région Auvergne Rhône Alpes. Ces crédits doivent être engagés avant fin 2016. Cela suppose que les opérations fassent l'objet d'un démarrage rapide des travaux et que leur achèvement ait lieu au plus tard en 2020.

Ce plan de soutien a pour objet d'accélérer la réalisation d'investissement par les communes/EPCI.

- 1- Site touristique et patrimonial de Trévoux : amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité des visiteurs des bords de Saône

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement de l'opération

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le dossier « site touristique et patrimonial de Trévoux : travaux d'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité des visiteurs des bords de Saône ».

DIT que les crédits sont prévus au budget ville 2016.

DIT que les travaux seront engagés en 2016.

- 2- Mise en accessibilité des vestiaires du complexe sportifs de Fétan

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement de l'opération

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour le dossier « mise en accessibilité PMR des vestiaires du complexe sportif de Fétan ».

DIT que les crédits sont prévus au budget ville 2016

DIT que les travaux seront engagés en 2016.

9. VOTE DES SUBVENTIONS: DOMAINE SOCIAL ET JEUNESSE

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE les subventions aux associations du secteur social et jeunesse 2016 suivantes :

	Association	montant		vote
		ordinaire 2016	except 2016	
SOCIAL	Sourire Ensemble	1 000,00		unanimité
	Rêves	300,00		unanimité
	ADAPA	3 000,00		unanimité
	AGIVR	200,00		unanimité
	Amicale des Donneurs de Sang Trévoux-Reyrieux	200,00		unanimité
	ENVOL	600,00		unanimité
	Secours Catholique	1 600,00		unanimité
	Les Restos du cœur Rhône	1 000,00		unanimité
	Les Restos du cœur Ain	200,00		unanimité
	AVEMA	2 200,00		unanimité
	ADMR Val de Saône	3 500,00		unanimité

	FNATH Association des accidentés de la vie	200,00		unanimité
	Amicale du personnel communal	2 000,00		unanimité
	Croix Rouge Française	1 600,00		unanimité
	Aux Lucioles	200,00		unanimité
	Vivre Sans Alcool	200,00		unanimité
	ADIL de l'Ain	500,00		unanimité
	Maison des Cèdres	50 000,00		unanimité
	Val de Saône Dombes Service	2 000,00		unanimité
	Soleil d'Automne	200,00		unanimité
	CIDFF	300,00		unanimité
	CLIC DOMBES SAONE COTIERE	500,00		unanimité
	AFTC DE L'AIN			unanimité
	CONSTELLATION ELSA	200,00		unanimité
		Association	ordinaire 2016	except 2016
Associations éducatives	APEL de la Sidoine	500	700	27 voix Pour 1 Contre(G.Brulland)
	PEP01	300		unanimité
	Sou des écoles	3500		unanimité
	CMA 01	0		unanimité

10. TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE POSTES

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de créer à compter du 1^{er} mai 2016 dans la filière technique le poste suivant :

- 1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} août 2016 dans la filière administrative le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juillet 2016 dans la filière sportive le poste suivant :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 1^{ème} classe à temps complet

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits, chaque année, au budget communal chapitre 012.

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que le comité technique, lors de sa prochaine réunion, procédera à la suppression des postes devenus vacants et non pourvus.

11. MAINTIEN DE REMUNERATION D'UN AGENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** de ne pas recouvrer les 5/30 du traitement d'un agent décédé et de maintenir le salaire dans sa totalité.

12. ECO QUARTIER DE LA GARE : AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE VILLE-SERL

Le maire expose que par délibération n°30 du 25 février 2015, le conseil municipal a désigné l'équipe Axe Saône – Tectoniques – Safège – Terre Eco comme lauréate du dialogue compétitif pour le choix de maîtrise d'œuvre urbaine pour la ZAC de l'écoquartier de la gare.

Il était prévu que ce marché sera transféré à l'aménageur lorsque celui-ci sera désigné. Par délibération n° 149 du 16 décembre 2015, le conseil municipal a désigné la SERL, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Ecoquartier de la gare.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE** du transfert du contrat « Accord cadre d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre pour la ZAC de l'Ecoquartier de la Gare de Trévoux (01600) », notifié par la commune de Trévoux (cédant) à la SERL (cessionnaire).

La SERL reprend l'ensemble des droits et obligations résultant du contrat à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'à l'extinction du contrat.

13. QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal : mercredi 27 avril 2016 à la salle Paul Desplaces

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h00

Affiché le 5 avril 2016

Le Maire,
Marc PECHOUX

The image shows a blue ink signature of Marc Pechoux written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE TRÉVOUX' at the top and '(A.M.)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive scribble in blue ink.